

BARTRES
SYNDICAT DE L'EAU DES 3 VALLEES
COMPTE RENDU DU 25 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le vingt-cinq **du mois de Juin** à 20h30, les délégués du Syndicat d'A.E.P. des 3 Vallées, se sont réunis à la salle polyvalente de BARTRES, **sous la Présidence de Monsieur Gérard CLAVE**, Président.

Nombre de délégués présents : 15

Date de convocation du Comité Syndical: 18 JUIN 2013

Secrétaire de séance : Mr JOANNY Laurent

PRESENTS : Mr HERNANDEZ Gérard - Mme JOLY Monique – Mr CLAVE Gérard – Mr LAVIGNE Jean – Mr CABANNE Patrick – Mr SARROCA David - Mr FORT Jean-Pascal - Mr SANSON Mario - Mr JOANNY Laurent - Mr DOSSAT Benoît – Mr MONGARDIEN Christophe - Mme LANNES Irène - Mr DULONG Georges - Mr RULAND Michel – Mme ARGENTIERE Céline.

EXCUSES : Mr MUR Ange – Mr SASSUS Bertrand – Mme DUSSAU Dominique – Mr SEGURET Richard – Mr NAVARRET Christian.

Assistait également à la séance Melle MENGELLE Martine (secrétaire)

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif 2012 peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		119 959.46		266 216.16		386 175.62
Opérations exercice	122 648.20	158 928.31	111 378.74	157 051.21	234 026.94	315 979.52
Total	122 648.20	278 887.77	111 378.74	423 267.37	234 026.94	702 155.14
Résultat de clôture		156 239.57		311 888.63		468 128.20
Restes à réaliser	234 820.00	48 876.00			234 820.00	48 876.00
Total cumulé	234 820.00	205 115.57		311 888.63	234 820.00	517 004.20
Résultat définitif	29 704.43			311 888.63		282 184.20

Le Comité Syndical adopte et approuve le Compte Administratif 2012 à l'unanimité des membres présents.

II - COMPTE DE GESTION 2012

Le Comité Syndical adopte et approuve le Compte de Gestion 2012 à l'unanimité des membres présents.

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012

Après constatation et approbation des résultats de l'exercice 2012 par le comité syndical, Monsieur le Président propose au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 311.888,63 € ainsi qu'il suit:

INVESTISSEMENT:

Art-106 "Réserves": 29 704,43 €

FONCTIONNEMENT:

Art-002 "Excédents antérieurs reportés": 282 184,20 €

Proposition adoptée et approuvée à l'unanimité par le comité syndical.

IV - ACQUISITION LOGICIEL WIN-PAY AUPRES DU SYNDICAT A.GE.D.I

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire d'acquérir un logiciel de paye (traitement et indemnités) compte tenu de la procédure de dématérialisation des documents. La procédure de dématérialisation est obligatoire au 01/01/2015.

Proposition adoptée et approuvée par le comité syndical à l'unanimité des membres présents.

**V - DEMATERIALISATION DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES
(obligatoire à compter du 01/01/2015)**

- les actes soumis au contrôle de légalité (ACTES) et les Actes Budgétaires
- les bulletins de salaire et états de charges pour dématérialisation de la paye avec le comptable du trésor (et la C.R.C).
- les déclarations à l'Urssaf (DUCS-EDI)
- les échanges avec la Préfecture
- Toutes les formules de paiement modernes à partir des facturations de redevances, T.I.P., T.I.P.I., mensualisation
- PES-V2 : recettes, dépenses et budgets

Le Président propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. qui connectera le dispositif homologué « agedi-légalité » et paramètrera les outils nécessaires sur site, en assurera le suivi, la hotline et la formation nécessaire des Elus et des personnels de la collectivité concernés.

. le « PACK DEMAT » pour un coût d'environ 200 euros /an. Devis du 05/06/2013

. Télétransmission et protocole PESV2 clés RGS 2 : coût 108,00 € tous les 3 ans.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

VI - DECISION MODIFICATIVE N° 1- ACQUISITION LOGICIELS

Monsieur le Président fait part au Comité syndical la nécessité d'augmenter le compte 205-11 afin de pouvoir acquérir les logiciels Win-PAY et le PACK DEMAT et de retirer sur le compte 208-000 la somme ci-dessous :

Art.208-000 Autres immobilisations incorporelles -2000,00

Art.205-11 Logiciels 2000,00

Le comité syndical adopte à l'unanimité cette décision modificative

SEANCE LEVEE A 22H00

Le Président,

G. CLAVE